



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du lundi 23 novembre 2015**

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA

**Secrétaire de séance** : M. Yoran DELARUE

### Procurations de vote :

**Mandants** : P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), JP. MICHAUD (à partir du 5.3).

**Mandataires** : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), JS. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, AS. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

**Délibération n°2015/002978**

**Rapport n° 1.1.1 - Décision modificative n°3 - 2015**

## Décision modificative n°3 - 2015

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

### Résumé :

La Décision Modificative n°3 2015 comprend des inscriptions budgétaires liées à des remboursements anticipés d'emprunt qui seront réalisés courant décembre et des recettes fiscales (TASCOM, rôles supplémentaires de CFE).

Elle ne conduit pas à une modification du recours prévisionnel à l'emprunt soit un recours à l'emprunt de 26,1 M€ après la DM 3 uniquement sur le budget annexe transports.

### I. Budget principal

#### A/ Opérations financières impactant le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

##### I. Rappel du contexte d'élaboration du BP 2015

Lors de l'élaboration du BP 2015, des crédits ont été affectés, d'une part en dépenses imprévues permettant de « provisionner » pour l'année 2016 afin de faire face à la contrainte d'amortissement très forte cette année-là, et d'autre part pour ne pas obérer l'avenir et pouvoir inscrire des investissements futurs en cours de négociation (le CPER était en cours de discussion, manque de visibilité sur les transferts de compétences et notamment Contrat de Ville).

Aujourd'hui, au regard des prévisions de Compte Administratif 2015 (\* les principales non-réalisations 2015 étant expliquées ci-après), il est proposé de se prononcer sur des remboursements anticipés d'emprunt.

Ces opérations sont rendues possibles par le niveau du résultat prévisionnel de fin d'exercice. En mobilisant une partie de ce dernier dès la DM3 l'Agglomération peut affecter une encaisse oisive et procéder à une économie en diminuant ses frais financiers à partir de 2016, la contrainte budgétaire étant forte sur le fonctionnement sur les exercices à venir. Il s'agit donc d'une opération ponctuelle ciblée sur des emprunts coûteux. La capacité d'emprunt pourra être progressivement remobilisée pour les futurs investissements retenus au PPIF à des conditions plus avantageuses.

Les principales non-réalisations 2015 seraient les suivantes :

- 0,6 M€ de charges de personnel expliquées par la vacance temporaire sur toute ou partie de l'année 2015 de plusieurs postes de catégorie A (Directeur Général, directeur des finances, directeur de la gestion du personnel, directeur relations élus...),
- 0,5 M€ sur les itinéraires cyclables liées à des problématiques foncières,
- 2,8 M€ sur le projet bio innovation. Le montage retenu au printemps 2015 ne prévoit plus de maîtrise d'ouvrage CAGB ou via la concession de la ZAC des hauts du Chazal, mais un investissement en vente en état futur d'achèvement (VEFA) dont le contrat ne sera signé que lorsque les marchés de travaux seront attribués soit toute fin 2016 mais plus vraisemblablement début 2017,
- 1,1 M€ sur les Crédits de Paiements 2015 des AP/CP Habitat : les demandes de versement d'acomptes et de soldes sont conditionnées à l'avancement opérationnel des projets soumis à de multiples variables indépendantes de la collectivité (obtention des permis de construire, recours, intempéries, réactivité des entreprises, modes de fonctionnement des promoteurs lorsqu'il s'agit de VEFA, etc.).  
De plus, les bailleurs attendent le NPNRU pour se positionner sur la rénovation (position attentiste en matière de réhabilitation du parc social dans l'attente de la captation de financements complémentaires de l'ANRU),
- enveloppe non affectée d'investissement : 5,4 M€. Cette enveloppe était destinée lors du BP 2015 à de nouveaux projets et/ou des transferts de compétences. L'actualisation de la programmation est en cours, elle sera présentée aux OB 2016,
- dépenses imprévues : 7,7 M€.

## **2. Remboursements anticipés d'emprunt**

Il est proposé le remboursement par anticipation de trois emprunts pour un montant total en capital de 8,6 M€.

Les conditions des remboursements d'emprunts sont les suivantes :

- emprunt de 5,5 M€ d'une durée de 10 ans - Crédit Foncier de France - Taux variable (Euribor 12 Mois).

Le remboursement anticipé définitif est de 1,1 M€ (valeur du capital restant dû au 1/12/2015 avec une durée résiduelle de 2 ans). Il sera réalisé à la date d'échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2015 sans paiement d'indemnité.

En prospective, le gain estimé sur la charge d'intérêts serait de l'ordre de 10 K€/an sur la période 2016/2018.

- emprunt de 5,8 M€ d'une durée de 30 ans - Crédit Foncier de France (taux fixe de 4,15 %).

Le remboursement anticipé définitif est de 5,2 M€ (valeur du capital restant dû au 15/12/2015 avec une durée résiduelle de 24 ans). Il sera réalisé à la date d'échéance du 15 décembre 2015.

Le montant de l'indemnité s'élève à 2 059 271 €.

Au regard du montant des intérêts restants à payer (3,178 M€), le gain estimé\* sur la charge d'intérêts serait de l'ordre de 612 K€ soit 26 K€/an sur la période 2016/2040.

- emprunt de 3,3 M€ d'une durée de 20 ans - Crédit Agricole (taux fixe de 3,76 %).

Le remboursement anticipé est de 2,3 M€ (valeur du capital restant dû au 31/12/2015 avec une durée résiduelle de 13 ans). Il sera réalisé à la date d'échéance du 31 décembre 2015. Le montant de l'indemnité s'élève à 525 K€.

Au regard du montant des intérêts restants à payer (630 K€), le gain estimé\* sur la charge d'intérêts serait de l'ordre de 55 K€ soit 4 K€/an sur la période 2016/2029.

Si deux de ces remboursements anticipés induiraient le paiement d'une indemnité de 2,6 M€, ils permettent de générer une économie brute en frais financiers de 1,3 M€ sur la prospective 2016/2040 soit une économie actualisée à 0,7 M€ (actualisation des flux au taux de 2 % : objectif d'inflation de la BCE sur le long terme).

Afin de couvrir les besoins de financement futurs, de nouveaux prêts pourront être contractés selon les conditions de marchés. Actuellement, ces conditions sont plus favorables que celles dont nous disposons aujourd'hui sur les emprunts en cours : - 2,3 points en moyenne sur une durée de 15/20 ans.

(\* les gains estimés sont calculés selon une actualisation des flux au taux de 2 % (objectif d'inflation de la BCE sur le long terme).

Dépenses d'investissement en 16	+ 8 650 000 €
Dépenses de fonctionnement en 66	+ 2 630 000 €

## **3. Subvention d'équilibre CRR**

Au même titre que sur le budget principal, il est proposé de rembourser totalement l'emprunt du budget annexe CRR. Ce dernier avait été réalisé dans le cadre de la construction de la Cité des Arts. Pour permettre ce remboursement, la subvention d'équilibre est majorée de 1,13 M€ à titre exceptionnel.

Cf paragraphe II

Dépenses fonctionnement en 65	+ 1 130 000 €
-------------------------------	---------------

#### 4. Fiscalité

##### Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Il est proposé de régulariser le produit de TASCOM conformément au produit prévisionnel notifié par l'administration fiscale (+ 360 K€).

En effet, le produit prévisionnel de TASCOM 2015 notifié est calculé par rapport au produit 2014. Ce produit s'est révélé supérieur de + 300 K€ à la prévision 2014 du fait du travail d'optimisation fiscal et des redressements fiscaux qui en ont découlés. Le BP 2015 n'intégrait pas dans les bases ces redressements fiscaux.

Le montant définitif de TASCOM communiqué par l'administration fiscale est de 2 978 547 €.

Recettes de fonctionnement en 73	+ 359 967 €
----------------------------------	-------------

##### Rôles supplémentaires de CFE

Des rôles supplémentaires de CFE nous ont été notifiés par l'administration fiscale à hauteur de 268 825 € sur le mois de novembre.

Recettes de fonctionnement en 73	+ 268 825 €
----------------------------------	-------------

#### 5. Réduction des dépenses imprévues et des investissements

Afin de financer ces remboursements anticipés, les dépenses imprévues ainsi que des dépenses d'investissements sont réduites.

Dépenses d'investissement en 23	- 2 800 000 €
Dépenses d'investissement en 204	- 1 260 208 €
Dépenses d'investissement en 020	- 1 876 000 €
Dépenses de fonctionnement en 022	- 5 845 000 €

#### B/ Nouvel équilibre du budget principal

**Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.**

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 2 713 792 € pour atteindre 16 078 418,93 €.**

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM3	TOTAL
Réel	83 815 139.73	-2 085 000.00	81 730 139.73	106 395 730.66	628 792.00	107 024 522.66
Ordre	9 560 349.00		9 560 349.00	344 385.00		344 385.00
Virement de section à section	13 364 626.93	2 713 792.00	16 078 418.93	0.00		0.00
<b>TOTAL</b>	<b>106 740 115.66</b>	<b>628 792.00</b>	<b>107 368 907.66</b>	<b>106 740 115.66</b>	<b>628 792.00</b>	<b>107 368 907.66</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	32 167 516.62	2 713 792.00	34 881 308.62	9 586 925.69		9 586 925.69
Ordre	344 385.00		344 385.00	9 560 349.00		9 560 349.00
Virement de section à section	0.00		0.00	13 364 626.93	2 713 792.00	16 078 418.93
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 511 901.62</b>	<b>2 713 792.00</b>	<b>35 225 693.62</b>	<b>32 511 901.62</b>	<b>2 713 792.00</b>	<b>35 225 693.62</b>

Une présentation par chapitre est présentée ci-après.

## II. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

### A/ Opérations financières impactant le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

Au même titre que sur le budget principal, il est proposé de rembourser totalement l'emprunt du budget annexe CRR. Ce dernier avait été réalisé dans le cadre de la construction de la Cité des Arts.

Le remboursement anticipé porte donc sur l'emprunt Crédit Agricole de 4,8 M€ (Euribor 3 Mois) ayant déjà fait l'objet d'un remboursement anticipé de 3 M€ le 28/09/2015. Ce remboursement sera réalisé à hauteur de 1,1 M€ à la date de prochaine échéance soit le 28 décembre 2015 (durée résiduelle du contrat : 16 ans).

Aucune indemnité de remboursement anticipé n'est due, ce qui génère une économie sur les frais financiers de 112 K€ sur la période 2016/2032.

Pour permettre ce remboursement, la subvention d'équilibre est majorée de 1,13 M€ à titre exceptionnel.

Dépenses d'investissement en 16	+ 1 130 000 €
Recettes de fonctionnement en 75	+ 1 130 000 €

### B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

**Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 1,1 M€ et atteint 1,8 M€.**

**La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est augmentée de 1,1 M€ pour atteindre 7 M€.**

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM3	TOTAL
Réel	6 231 583.00	0.00	6 231 583.00	7 101 583.23	1 130 000.00	8 231 583.23
Ordre	192 000.00		192 000.00			0.00
Virement de section à section	678 000.23	1 130 000.00	1 808 000.23			0.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 101 583.23</b>	<b>1 130 000.00</b>	<b>8 231 583.23</b>	<b>7 101 583.23</b>	<b>1 130 000.00</b>	<b>8 231 583.23</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM3	TOTAL
Réel	4 505 029.07	1 130 000.00	5 635 029.07	3 635 028.84		3 635 028.84
Ordre			0.00	192 000.00		192 000.00
Virement de section à section				678 000.23	1 130 000.00	1 808 000.23
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 505 029.07</b>	<b>1 130 000.00</b>	<b>5 635 029.07</b>	<b>4 505 029.07</b>	<b>1 130 000.00</b>	<b>5 635 029.07</b>

Une présentation par chapitre est présentée ci-après.

### III - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
022	Dépenses imprévues	-5 845 000.00	73	Impôts et taxes	628 792.00
65	Subventions	1 130 000.00			
66	Charges financières	2 630 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	2 713 792.00			
<b>TOTAL</b>		<b>628 792.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>628 792.00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
204	Subventions d'équipements versées	-1 260 208.00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 713 792.00
23	Immobilisations en cours	-2 800 000.00			
16	Remboursement de capital	8 650 000.00			
020	Dépenses imprévues	-1 876 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>2 713 792.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 713 792.00</b>

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
023	Virement à la section d'investissement	1 130 000.00	75	Produits de gestion courante	1 130 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 130 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 130 000.00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
16	Emprunts et dettes assimilées	1 130 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 130 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 130 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 130 000.00</b>

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de Décision Modificative n°3 2015.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstentions : 2

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité